

LE DÉCOUPAGE DU PAYS-D'ENHAUT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Le découpage du Pays-d'Enhaut
Sous-titre	Atelier d'initiation au découpage du papier
Descriptif de l'activité	Le découpage de papier du Pays-d'Enhaut est un art traditionnel encore bien vivant dans cette région des Préalpes vaudoises. Lors de cet atelier d'initiation, la découpeuse Corinne Karnstädt, artiste confirmée, transmet avec passion ces gestes chirurgicaux nécessaires à la réalisation d'œuvres d'une finesse extraordinaire.
Dates	Vendredi 16 novembre 2018, vendredi 18 janvier 2019, vendredi 15 février 2019, samedi 23 mars 2019
Horaire	14h00 – 17h00
Lieux du rendez-vous	Office du tourisme de Rossinière, centre du village, 10 minutes à pied de la gare, parkings à proximité
Lieux de l'activité	Office du tourisme de Rossinière
Programme indicatif	Au programme : Historique de l'art du découpage du Pays-d'Enhaut La technique : le cutter Quel matériel utiliser ? Création d'un premier découpage ludique
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants catégories et âges	Adulte dès 10 ans
Nombres	Minimum 4 – maximum 8 personnes
Autres informations	Cette activité est accessible et adaptée aux personnes en situation de handicaps divers. Merci de prévenir le Parc.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics (lieu de rendez-vous)	Office du tourisme de Rossinière, centre du village, 10 minutes à pied de la gare, parking à proximité	
Horaires des transports publics (le coût des transports publics n'est jamais inclus dans les tarifs de l'offre)	Aller	
	Château-d'Œx – Rossinière	13h15 – 13h21
	Bulle – Rossinière	12h45 – 13h47
	Montreux – Rossinière	12h53 – 13h47
	Retour	
	Rossinière – Château-d'Œx	17h48 – 17h54
Rossinière – Bulle	17h22 – 18h15	

Covoiturage Covoiturage possible, réservations obligatoires, merci de s'annoncer.
Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base adulte Dès 10 ans 50.-

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement Paiement sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement sur place (bulletin de versement envoyé par le Parc). La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

Annulation En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

Assurances Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.